

Conseil communal du 24 mars 2025 : compte-rendu des principales décisions

Absences de Mmes Sophie Seinlet et Elia Fontaine et de M. Etienne Miessen.

Unanimité pour l'ensemble des points sauf le point 3 (14 Pour – 6 abstentions) et le point 13 (17 Pour - 3 Contre).

Point 2 – Motion du Conseil communal de Wanze relative à la menace de suppression du point d'arrêt de Bas-Oha

Une liste de points d'arrêt de la SNCB potentiellement menacés de fermeture, reprise dans la note préparative de l'accord gouvernemental, a été diffusée en ce début d'année 2025. La gare de Bas-Oha était mentionnée dans ce document.

Le Collège communal s'est étonné de cette potentielle fermeture au vu des nombreux aménagements réalisés ces dernières années par Infrabel :

- Le réaménagement des quais et surélévation afin de les rendre plus accessibles aux personnes à mobilité réduite en 2021
- La sécurisation du pont en 2022
- La modification des deux accès de la gare (depuis le terrain de football ainsi que depuis la rue Désiré Manne) afin de les rendre plus accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les travaux sont actuellement en cours.

Cette décision représenterait un non-sens au vu des importants investissements financiers réalisés.

De plus, en parallèle aux travaux menés par Infrabel, la Commune de Wanze met en œuvre des aménagements en faveur de la mobilité douce aux abords de la gare. En effet, dans le cadre du Plan Communal Piéton et du PIMACY, les trottoirs seront rénovés entre le terrain de football et le Château à l'Horloge. Le but étant d'assurer une liaison entre le quartier Rue Fernand Piette et la bibliothèque. L'aménagement d'un trottoir rue Désiré Manne est également prévu pour la fin 2025 entre la rue des Moutons et le Château à l'Horloge.

Cette potentielle fermeture impacterait les besoins de la population wanzoise pour les déplacements vers le travail, l'école ou la bibliothèque.

Face à ces inquiétudes, le Collège communal wanzois a proposé aux Conseillers d'adopter une motion et de demander instamment au Ministre fédéral de la Mobilité ainsi qu'au Conseil d'Administration de la SNCB de tenir compte de l'ensemble des éléments factuels attestant de l'importance du point d'arrêt de Bas-Oha pour maintenir l'offre ferrée dans les zones rurales. Les autorités communales leur demandent de considérer la gare de Bas-Oha comme essentielle pour le maillage de son réseau permettant la desserte de la Commune de Wanze et de manière élargie, du bassin de vie de la Hesbaye.

Point 3 – Budgets participatifs – Règlement - Approbation

Les autorités communales wanzoises allouent annuellement un budget participatif de 30.000€ destiné à permettre la réalisation de projets initiés par des citoyens. Au vu des appels à projets des budgets participatifs lancés entre 2019 et 2024, il s'avère nécessaire d'adapter le règlement pour ces 6 prochaines années, sur la base de ces expériences.

Le règlement prévoit également la mise en place d'un Comité de suivi dont le rôle sera de choisir les projets qui seront mis en œuvre, sur base de l'étude de faisabilité réalisée par les services communaux, et d'assurer un suivi des projets sélectionnés. Ce groupe sera composé de citoyens et d'un représentant par groupe politique représenté au Conseil communal.

Dans ce sens, le Collège communal a proposé aux Conseillers d'adopter le nouveau règlement et de désigner un représentant par groupe politique représenté au Conseil communal afin d'intégrer le Comité de suivi.

Point 4 – Commune Zéro Déchet – grille de décisions 2025 et plan d'actions 2025 : Approbation

Depuis 2020, la Commune de Wanze est engagée dans la démarche « Commune Zéro Déchet ». Dans ce cadre, le Collège communal invite le Conseil à valider la grille des actions qui seront menées en 2025, en collaboration avec Intradel.

Grille d'actions 2025

- Action « Je composte dans mon école » (année scolaire 2025-2026)
Formation des enseignants, diagnostic et accompagnement des écoles primaires communales, animation et suivi par Intradel
- Atelier collations ZD
- Campagne de communication humoristique sur le réemploi (mai-juin 2025)
- Campagne de sensibilisation au batch cooking (rentrée scolaire 2025-2026)
- Distribution d'une boîte à collation aux enfants de l'enseignement fondamental (rentrée scolaire 2025-2026)

Actions communales

- Ateliers culinaires pour le personnel Communal et du CPAS : préparation de collations saines et crues. L'objectif est de sensibiliser à la problématique des déchets d'emballage et de contribuer à leur réduction.
- Kit Zéro Déchet pour les nouveaux employés : ce kit comprend des alternatives aux emballages, fournies par Intradel, ainsi qu'une gourde à acquérir. Ce kit vise à encourager des pratiques plus durables dès l'arrivée des nouveaux membres du personnel.
- Station de réparation et de pompage pour vélos : Installation d'une station fabriquée, équipée d'outils de récupération pour la réparation de vélos. Cette initiative vise à promouvoir l'usage du vélo et à faciliter son entretien.
- Tableau de dons et de demandes pour le personnel de l'Administration et du CPAS : Mise en place d'un tableau pour favoriser le partage et la durabilité. Cette action a pour but de réduire le gaspillage en facilitant la réutilisation d'objets entre les membres du personnel.

Point 5 – PCDR : Rapport annuel 2024 - Approbation

La législation prévoit qu'une Commune disposant d'un Programme Communal de Développement Rural (PCDR) en cours de validité doit présenter chaque année un rapport annuel avant le 31/03 au Gouvernement, à l'Administration et à la Commission régionale.

Le Collège communal a invité les Conseillers à approuver ce rapport pour l'année 2024.

Durant l'année 2024, les réunions thématiques de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) se sont poursuivies, avec comme principaux points discutés :

- 13 février : rapport annuel et présentation du projet BiodiverCité
- 9 avril : présentation du Plan piéton, du projet « Maison de la mémoire » et candidature pour les Budgets participatifs
- 4 décembre : présentation du label Commune piétonne et du contenu des panneaux didactiques du parc « Les Jardins de la Sucrierie »

Point 6 – Agenda 21 local – évaluation 2024 - Approbation

L'Agenda 21 local (A21L) a été élaboré en 2012 et approuvé par le Conseil communal le 17 septembre 2012.

Une évaluation est prévue chaque année et est soumise pour validation. Le Collège a proposé aux Conseillers d'approuver l'évaluation de l'A21L.

Point 7 - Rapport d'activités 2024 du Conseiller énergie - Communes Energ'Ethique - Approbation

La Commune de Wanze bénéficie d'une subvention liée au projet "Communes Energ'Ethiques" à concurrence de 2.125€. Le rapport d'activités 2024 du Conseiller énergie reprenant les actions liées à ce projet doit être envoyé à la Cellule Energie de l'UVCW et au Département de l'Energie et du Bâtiment durable du SPW.

Le Collège communal a invité les Conseillers à approuver le rapport d'activités 2024 du Conseiller énergie.

Points 8 et 9 - Développement urbain - Acquisition de parcelles situées derrière le Verviers Freins - Chée de Tirlemont 91 + portion de jardin située derrière le hall omnisports - Chée Tirlemont 90 - Décision

Dans le cadre de l'Opération de Développement Urbain, l'acquisition de différents terrains est nécessaire à la création de la future voirie permettant une liaison entre le Hall omnisports et la Chaussée de Tirlemont :

- 4 parcelles situées à l'arrière du commerce "Verviers Freins" chaussée de Tirlemont 91 pour une superficie totale de 2742 m². Après estimation de la notaire, les propriétaires ont marqué leur accord sur la vente des terrains pour un prix total de 180.000€ hors frais d'actes.

- une portion de jardin située Chaussée de Tirlemont 90. Le propriétaire a donné son accord quant à la vente d'une partie de son jardin à un prix de 90€/m². Cela représente une surface de 543 m² pour un montant de 48.870€ hors frais d'acte.

Ces achats permettront également la création de potentiels futurs aménagements sportifs dans le prolongement du Hall omnisports.

Le Collège a proposé aux Conseillers communaux d'acquérir ces différentes parcelles.

Point 11 - Achat d'une camionnette électrique pour le service des travaux (2025) - Approbation des conditions et du mode de passation

Le Collège a invité les Conseillers à approuver le cahier des charges relatif au marché "Achat d'une camionnette électrique pour le service des travaux " dont le montant estimé s'élève à 43.565,52€ TVAC.

Point 12 - Démolition des annexes de l'ancienne maison de repos "les Amandines" - Approbation des conditions et du mode de passation

Les annexes de l'ancienne maison de repos "les Amandines" vont être détruites afin de réaliser un parking supplémentaire pour la future école de Vinalmont.

Sur proposition du Collège, les Conseillers ont approuvé le cahier des charges du marché relatif à ces travaux de démolition. Le montant estimé s'élève à 96.800€ TVAC.

Point 13 - Introduction d'un recours en annulation devant la Cour constitutionnelle à l'encontre du Décret programme du 18 décembre 2024 portant des mesures diverses en matière de pouvoirs locaux et d'emploi - Autorisation d'ester en justice

Le Décret programme du 18 décembre 2024 porte des mesures diverses en matière de pouvoirs locaux et d'emploi ; notamment les articles 12 et 13 qui portent atteinte à la paix fiscale en modifiant :

- L'article 37 du décret-programme du 23 février 2006 « relatif aux actions prioritaires pour l'avenir wallon »
- L'article 49 du décret du 10 décembre 2009 « d'équité fiscale et d'efficacité environnementale pour le parc automobile et les maisons passives » ;

Suite à ces modifications, la Région ne sera plus obligée de compenser les pertes réelles liées à la non taxation des Communes mais elle pourra se limiter à compenser les Communes dans les limites des crédits disponibles.

Par le passé la Wallonie avait déjà limité la liquidation des compensations dues aux crédits disponibles. A titre d'exemple l'impact pour la Commune de Wanze était de :

- En 2018 : 295.807,46 €
- En 2019 : 710.376,50 €
- En 2020 : 625.201,32 €

Par voie de conséquence, cette disposition aura un impact financier important sur la Commune de Wanze qui a donc un intérêt à introduire un recours.

Le Collège a proposé aux Conseillers communaux d'introduire un recours en annulation devant la Cour constitutionnelle à l'encontre du Décret programme du 18 décembre 2024 portant des mesures diverses en matière de pouvoirs locaux et d'emploi.

Point 14 - Achat de matériel informatique 2025 - Approbation des conditions et du mode de passation

Sur proposition du Collège, le Conseil a approuvé le cahier des charges du marché relatif à l'achat de matériel informatique pour l'année 2025, dont le montant estimé s'élève à 58.658,67€ TVAC. L'objectif est ainsi de remplacer du matériel devenu obsolète au sein de l'administration mais aussi des écoles.

Point 15 - Lutte contre les inondations (PGRI) - études de divers sites pour lutter contre le ruissellement - Approbation des conditions et du mode de passation

La commune de Wanze subit de manière récurrente, depuis plusieurs années, des ruissèlements et inondations par débordement de cours d'eau à différents endroits répertoriés par le service des travaux, à savoir rue Bienonsart, rue Roua, Chaussée de Waremmes ainsi qu'au niveau du ruisseau du Sart-Grégoire.

Le Collège communal souhaite trouver des solutions pérennes pour limiter le risque de sinistres chez les riverains et sur le domaine public.

Il a proposé ainsi aux membres du Conseil d'approuver le cahier des charges relatif à l'étude de ces divers sites pour lutter contre les inondations. Le montant de ce marché est estimé à 49.489€ TVAC.

Point 16 - Question Orale de Benjamin Donnay - Liste du Bourgmestre : Suppression potentielle de l'arrêt en Gare Bas-Oha - Demande d'informations complémentaires

QUESTION

Le journal Le Soir, en date du 21 février, annonce que la majorité Arizona envisage la fermeture d'une série de gares ferroviaires. Nous pouvons effectivement y lire qu'une liste de points d'arrêt de la SNCB seraient potentiellement menacés. Au sein de cette liste figure notamment l'arrêt en gare de Bas-Oha.

Dès lors, pourriez-vous nous dire si vous avez obtenu des informations plus officielles et plus précises concernant cette suppression potentielle, soit en provenance des autorités fédérales ou d'autres instances ?

Il est évident que cette menace de suppression inquiète considérablement notre groupe politique, tant au regard de l'appauvrissement de l'offre de service public qu'au regard des

divers investissements réalisés par la commune en vue de favoriser la mobilité douce.

REPONSE

La fermeture de toute une série de points d'arrêts de la SNCB figure sur l'accord du nouveau gouvernement Arizona. Ces intentions ont été confirmées par le ministre de la mobilité, Jean-Luc Crucke.

La Commune de Wanze, à l'heure actuelle, n'a reçu aucune information complémentaire et officielle à ce sujet.

Néanmoins, le Collège communal est surpris de ces ambitions, considérant les travaux effectués tant sur le site de la gare de Bas-Oha qu'aux alentours :

A) Réalisés par Infrabel, indépendamment de la Commune :

- Réaménagement des quais et surélévation afin de les rendre plus accessibles aux personnes à mobilité réduite (2021) ;
- Sécurisation du pont (2022) ;
- Modification des deux accès de la gare (depuis le terrain de football ainsi que depuis la rue Désiré Manne) afin de les rendre plus accessibles aux personnes à mobilité réduite (en cours par la S.A.C.E.).

B) Intervention communale, dans le cadre du Plan Piéton et PIMACY :

- Aménagement des trottoirs entre le terrain de football et le Château à l'Horloge, le but étant d'assurer une liaison entre le quartier Rue Fernand Piette et la bibliothèque ;
- Aménagement d'un trottoir rue Désiré Manne également prévu entre la rue des Moutons et Château à l'Horloge (prévu pour fin 2025/ début 2026).

Nous avons également interpellé le Ministre de la mobilité ainsi que la Présidente du Comité de Direction de la SNCB afin de :

- Leur rappeler leurs objectifs de maintien du service public et de l'offre ferrée dans les zones rurales et de mettre en œuvre les ambitions inscrites dans leur Contrat de Service Public en termes d'augmentation de l'offre de trains et de l'amplitude de service ferroviaire ;
- De leur demander de considérer la gare de Bas-Oha comme essentielle pour le maillage de son réseau permettant la desserte de la Commune de Wanze et de manière élargie, du bassin de vie de la Hesbaye ;
- De préciser clairement les ambitions et volontés du Gouvernement en termes de service public et de garantir la pérennité de la gare de Bas-Oha et de toutes ces cadences ferroviaires ; et de plaider auprès de la SNCB en vue du maintien de l'activité de la gare de Bas-Oha ;
- De demander que les besoins de la population, en particulier ceux liés aux déplacements professionnels et scolaires, soient pleinement pris en compte, afin de garantir la continuité et l'accessibilité des transports pour ces usagers.

Nous restons attentifs aux réponses qui seront apportées par le Ministre et la SNCB et défendons activement le maintien de la gare de Bas-Oha. Nous veillons à ce que les enjeux de mobilité, tant pour les habitants de Wanze que pour l'ensemble du territoire environnant, restent au cœur des décisions prises en matière de transport ferroviaire.